Compte-rendu audience avec M. le Directeur DNSCE du 27 mai 2019

Par mail du vendredi 24 mai, le Directeur a informé l'ensemble des agents de la DNSCE de la prise de décision défavorable du Fonds de transformation de l'action publique (FTAP) relative au projet « data center ».
En effet ce projet concernait l'extension de la surface des salles informatiques de 180 à 1600 m² (à titre de comparaison, la superficie du CID est de 800 m²).
Face à cet inquiétant refus, l'alliance CFDT - CFTC a demandé en urgence une audience au Directeur de la DNSCE sur les raisons de ce refus et l'impact de cette décision sur la pérennité du site et l'avenir des agents.
Nous avons également profité de cette audience pour interroger le Directeur sur différentes problématiques liées aux évolutions en cours (réforme de la stat, Télétravail…)

La problématique « DATA CENTER »

Le refus est lié à l'allocation de fonds permettant de financer le projet.
Les motifs de ce refus ne sont pas connus ou n'ont pas été explicités au Directeur.
Toutefois, il semblerait que ce projet, même s'il est nécessaire et ambitieux n'est pas très valorisable vis-à-vis des citoyens. Ce projet avait pourtant le soutien de Bruno LATOMBE Directeur des Systèmes d'Information du Ministère (ancien DSI de la Douane).

En octobre, un deuxième appel à projet sera fait. D'ici là, le projet de data center devrait être amendé, tant sur le coût que sur le format (une surface se rapprochant de celle du CID et moins onéreuse).
Le Directeur reste toutefois pessimiste concernant ce deuxième examen car la philosophie du projet demeure inchangée (visibilité restreinte des citoyens).
Si cet examen est refusé, la Douane essaiera d'obtenir un financement directement auprès de Bercy ou de façon autonome sur le programme 302. Nous n'avons aucune garantie sur le succès du projet.

Au vu de ces éléments peu encourageants, nous avons interrogé le Directeur sur la pérennité même de la DNSCE.
Le Directeur s'est voulu rassurant en nous expliquant la nécessité de maintenir le centre.
En effet, certaines missions dévolues à la DNSCE sont extrêmement difficiles à transférer, notamment en termes humains (informaticiens difficiles à recruter et pas forcément mobiles) et de moyens (place pour les serveurs, le CID n'en possédant pas). La DNSCE gère par exemple MATHIEU, ISOPE, SILCF...

Malgré les propos rassurants du Directeur sur la pérennité du site, la CFDT - CFTC demeurera très vigilante sur les évolutions en cours et à venir.

L'externalisation des missions informatiques :

Face à cette politique d'externaliser une partie de nos missions, nous nous inquiétons fortement et interrogeons le Directeur à ce sujet, notamment sur un contrat très important d'infogérance (CID et DNSCE).

Celui-ci nous explique que le niveau des effectifs informatiques en douane est insuffisant (il en manquerait environ 200 à 350 douaniers informaticiens). Selon lui, l'Administration est donc contrainte de recourir à des contrats de prestation informatique pour pallier le manque.

La CFDT - CFTC regrette cette politique.
En effet, il serait préférable de rendre attractif et valoriser la filière informatique en douane (carrière, rémunération…)
Nous aborderons ce sujet nationalement, notamment dans le cadre des échanges sur la GPEEC (gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences).

La refonte de la chaîne statistique :

Nous avons demandé une nouvelle fois les résultats de l'audit qui avait été réalisé en 2017.
Malheureusement, le Directeur refuse de communiquer la moindre information sur le sujet.
La Direction Générale souhaiterait garder la primeur des résultats pour les organisations syndicales nationales.

Toutefois, un projet de refonte de la chaîne stats est bien dans les tuyaux.
La CFDT - CFTC sera très attentive sur ce sujet tant nationalement que localement.

La question du télétravail.

Malgré un calendrier qui semblait figé concernant l'expérimentation du télétravail pour les développeurs, celui-ci semble de plus en plus fragile (problème d'outils évoqué par le Directeur).
Une note de cadrage est prévue ce mercredi par l'adjointe du Directeur. Nous en redoutons le contenu.
En effet, l'absence de moyens ne doit pas être une justification à la non volonté hiérarchique affichée de mettre en place le télétravail dans certains services (contrairement à ce qui se fait au pôle stats).

Notre sentiment est renforcé par les réticences du Directeur concernant le télétravail du SAU.
Les justifications apportées ne nous semblent pas légitimes, le Directeur ne veut pas être précurseur de la chose face au CID et sans doute inversement.
Il faut savoir qu'au sein d'IDS (Info douane service), service aux missions proches, le télétravail est déjà effectif depuis plusieurs mois...
La CFDT - CFTC encourage les agents victimes d'un refus à leur demande de télétravail, à introduire un recours contre cette décision.

Les contractuels :

Le Directeur regrette l'absence de gestion de carrière concernant les contractuels.
En effet, il est quasiment impossible d'évoluer financièrement même en cas de changement de poste.
La CFDT - CFTC souhaite une clarification de leur situation et de leur rémunération. Il est inconcevable de laisser nos collègues sur la touche.

L'enquête IPSOS :

Enfin, la CFDT - CFTC demande la mise en place d'un groupe de travail local afin d'examiner les résultats de l'enquête IPSOS portant notamment sur les conditions et le bien être au travail.
Au sein de la DNSCE, comme dans beaucoup de Directions, cette enquête révèle une forte dégradation de tous les indicateurs.

Présents à cette audience :
CFTC : François GUINHOUYA
CFDT : Matthieu MAILLY, Laurent CESCO, Florian LAREE